

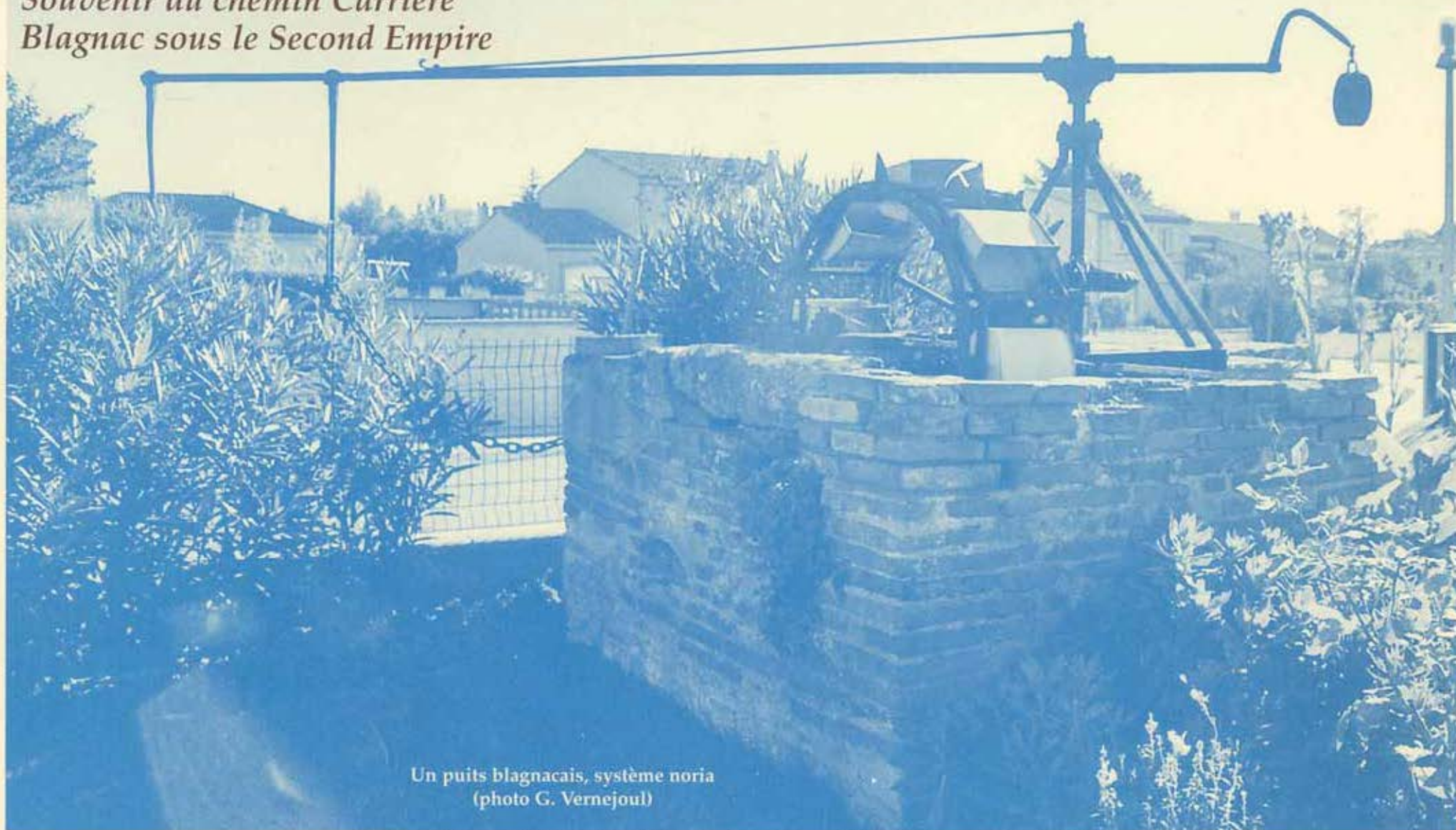
# BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

*L'eau potable, éternel problème*

*Le trésor caché dans la chapelle Saint-Exupère*

*Souvenir du chemin Carrière*

*Blagnac sous le Second Empire*



Un puits blagnacais, système noria  
(photo G. Vernejoul)

# L'EAU POTABLE, ÉTERNEL PROBLÈME (suite et fin)

Dans le précédent numéro de la revue nous avons laissé les Blagnacais en 1884 à nouveau préoccupés par le problème de la pénurie d'eau surtout en période estivale pour l'alimentation de la population et l'assainissement des rues.

La nouvelle municipalité, présidée par le maire Félix Debax, reconnaît les améliorations apportées par « l'administration municipale de 1848 ayant à sa tête Monsieur Bertrand Lavigne » qui a restauré les anciens puits et créé de nouveaux.

Mais ceux-ci suffisants à l'époque « ne le sont plus aujourd'hui » par suite de « l'augmentation de la population urbaine » et de ses besoins nouveaux dictés par le progrès et les règles d'hygiène.

Aussi, dès sa mise en place, cette municipalité nomme une commission chargée, après études faites par l'ingénieur civil Victor Galinier, ex-chef du service hydraulique de la ville de Toulouse, de présenter le meilleur moyen de « création d'un système de distribution d'eau potable » en complément des puits et fontaines existants.

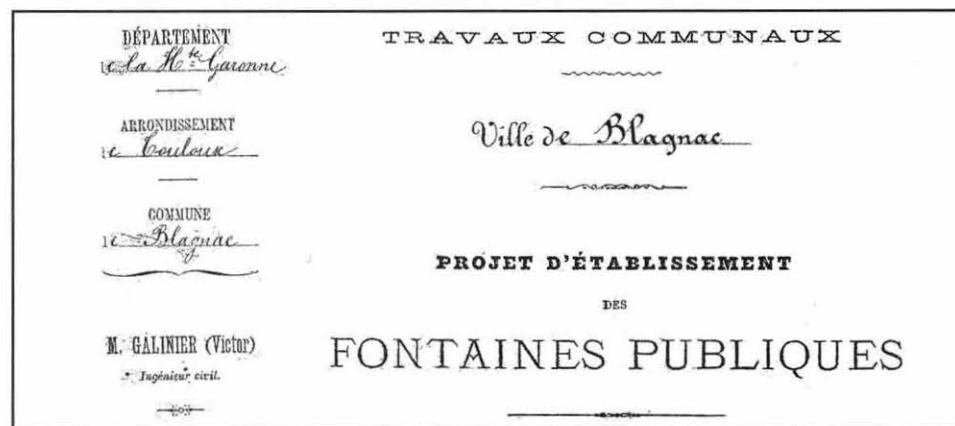
## LA GARONNE

### - Rapport de l'ingénieur

M. Victor Galinier envisage trois procédés pour alimenter le château d'eau qui va être construit. Il les communique dès janvier 1886 à la Commission des eaux en y ajoutant ses remarques.

**1) L'eau des sources :** le captage se ferait au lieu-dit Malard. Mais « le relief du terrain imperméable présente des ondulations telles qu'il n'est pas possible de trouver la quantité d'eau nécessaire sans y consacrer des sommes considérables et sans courir le risque de voir diminuer le rendement d'année en année ».

De plus, les propriétaires des puits inférieurs, ainsi que les religieuses du couvent pourraient tenter des procès « interminables » à la ville si les travaux entrepris entraînent la diminution ou même l'assèchement de leurs eaux.



Dressé en janvier 1886, signé par V. Galinier, approuvé par le maire F. Debax et par le Préfet.

**2) Le canal de Saint-Martory :** les eaux seraient « prises un peu au-dessus des Arènes dans les fossés de la route faisant office de conduites secondaires du canal ».

Mais, ces fossés sont de véritables dépotoirs et même filtrées, les eaux ne seraient pas agréables à boire. Pour se procurer cette eau « déplaisante », la ville serait entraînée dans des « dépenses considérables » : 1800 mètres de conduite, redevance annuelle à l'administration du canal, établissement de filtres...

**3) Les eaux de la Garonne :** les deux premières solutions présentant trop d'inconvénients doivent être rejetées.

Par contre prendre l'eau de la Garonne toute proche « est le projet le plus pratique et le plus économique ». Le Ramier, vaste terrain communal, permet par sa composition, l'installation d'une galerie de filtration naturelle. Un moteur hydraulique actionné par la chute d'eau du moulin alimentera le château d'eau.

### - Prise de décisions

La commission composée de MM. Rivet, Aussal, Couderc, Bézard et

Bessières conclut le 31 janvier 1886 « qu'il serait puéril de chercher à capter des sources que les puits de la plaine épuisent complètement l'été (...) et qu'il est bien inutile d'aller prendre, au loin et à grands frais, les eaux non filtrées du canal de Saint-Martory, lorsqu'au pied même de la ville coule un fleuve intarissable, bordé d'une alluvion magnifique et qui donnera (...) presque sans dépenses (...) une eau largement abondante et d'une qualité exceptionnelle ». Des analyses montreront l'exactitude de cet adjectif. En 1887, « la commission d'hygiène (...) emporte 20 bouteilles cachetées de l'eau prise au bassin nouvellement creusé (...) en même temps que 20 bouteilles d'eau prise aux fontaines publiques (...) ». Le Conseil d'hygiène de Paris est frappé par les résultats : « autant les eaux de la Garonne filtrées (...) sont saines et pures autant les eaux des puits sont impures et nuisibles à la santé ». La conclusion s'impose : « Blagnac est doté de filtres naturels admirables, il serait difficile d'en trouver de meilleurs ». La pureté de l'eau distribuée par la ville sera confirmée par une autre analyse effectuée le 21 avril 1888 : elle « contient quelques traces de nitrates, 0,016 g de chlore et très peu de sulfates ».

#### - De la Garonne au moulin

Le 31 janvier 1886, sans avoir connaissance de ces données postérieures à leur décision, les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le projet de l'utilisation des eaux de la Garonne.

La galerie de filtration, établie dans le ramier à une trentaine de mètres du bord de l'eau, mesure 10 mètres de longueur et a « son radier placé à 1,00 mètre environ en contre-bas des plus basses eaux de la Garonne pour qu'elle soit constamment noyée ». Elle se compose de « deux pieds-droits faits en maçonnerie de briques tubulaires et surmontés d'une voûte en béton ». Les eaux de la Garonne pénètrent dans cette galerie « totalement débarrassées de toutes impuretés et parfaitement filtrées ». De là, elles vont dans un puits établi derrière le moulin pour « être aspirées par les pompes élévatoires commandées par une turbine ».

#### LE MOULIN

A ce stade, le système d'alimentation en eau potable repose sur la force motrice du moulin et donc du canal d'amenée plus connu sous le nom de Canalet.



Le canalet et le moulin.

Cette contrainte nécessite une entente entre la municipalité et le meunier, propriétaire des lieux, Guillaume Marmont.

Le choix des termes d'un contrat équitable demande plusieurs mois de réflexion. Les discussions vont bon train !

La commune se projette dans l'avenir. Elle place turbine et pompes non pas dans les dépendances du moulin, comme le prévoyait le projet primitif, mais dans un bâtiment indépendant construit dans le jardin Marmont au cas où « étant en mauvaise intelligence pour un motif plus ou moins plausible », elle soit « dans l'obligation d'intenter ou de soutenir un procès ».

Elle tient, de plus, à « la priorité de marche de la turbine sur le moulin en cas de basses eaux ». Guillaume Marmont profitant de la situation exige « une somme de quinze cents francs ».

Les conseillers acceptent car « cette dépense sera compensée par l'avantage de la marche en tout temps de la turbine » et diminuera « les éventualités d'un procès ».

G. Marmont manquera bien des fois à sa parole. Aussi, point de procès, mais que de coups de colère !

### - Traité Marmont

Enfin, le 14 mars 1887, Félix Debax, au nom de la commune et Guillaume Marmont signent un traité dit « Traité Marmont pour la force motrice » comportant onze articles qui montrent la volonté de la municipalité de procurer de l'eau aux Blagnacais malgré de nombreuses obligations envers le propriétaire du moulin.



« Article 1<sup>er</sup> : M. Marmont baille à titre de location pour trente ans à M. Debax qui accepte

1°) Un emplacement de forme rectangulaire (...) sur la rive gauche du canal pour y construire le bâtiment qui contiendra le moteur hydraulique et les pompes élévatoires. Cet emplacement sera pris dans la parcelle qui sert actuellement de jardin au Sieur Marmont, aura six mètres de longueur dans la direction du canal et cinq mètres de largeur. Il sera pris en plus autour du bâtiment une bande de terrain de cinquante centimètres de largeur pour l'isoler du jardin ou pour faire les réparations nécessaires à l'extérieur.

2°) La quantité d'eau motrice nécessaire pour actionner le moteur, lequel fera mouvoir des pompes capables d'élever continuellement trois litres d'eau à la seconde dans le réservoir d'alimentation placé sur le point culminant de la Ville ».

L'article 2 stipule qu'en « échange de cette location et de cet abandon » la commune paiera en plus des quinze cents francs dont nous avons parlé plus haut, une annuité de deux cents francs au Sieur Marmont.

« Article 3 : La ville s'engage en outre, à construire en rivière, en amont de

la prise d'eau du moulin, une estacade en bois d'une vingtaine de mètres de longueur, solidement enrochée (...) pour augmenter le volume d'eau dans le canal d'aménée du moulin.

Article 4 – Pour gêner le moins possible l'usinier, la ville s'engage, aux basses eaux, de cesser l'alimentation dès que le réservoir sera plein ».

Les articles suivants traitent surtout des travaux d'entretien et de réparations entièrement aux frais de la commune pour l'estacade et pour un cinquième lorsqu'ils concerneront les canaux d'aménée et de fuite du moulin. Si l'exécution de ces travaux nécessitent la mise à sec du canal « il sera payé au Sieur Marmont une indemnité journalière de dix francs pour les cinq premiers jours et quinze francs pour tous les autres » (article 10).

### - Additif

Guillaume Marmont et Félix Debax signent un traité supplémentaire le 17 décembre 1887. Il faut en effet creuser « une tranchée dans le jardin du moulin pour y placer les tuyaux destinés au refoulement des eaux » qui doivent alimenter la commune de Blagnac. « Cette conduite en fonte part des pompes élévatoires, traverse le jardin et va se raccorder aux conduites mises en place sur le chemin qui longe le dit-jardin ».

Les fouilles nécessaires à des réparations éventuelles à ces conduites, faites aux frais de la commune, seront tolérées par le meunier ou ses ayants-droit. Pour le dédommager de ces nuisances prévisibles, la Ville lui verse tout de suite cinq cents francs et lui accorde gratuitement une concession d'eau durant toute la durée du traité « pour le service de son ménage et pour abreuver ses chevaux ».

### - L'estacade

Prévue dans le traité, pour augmenter le débit du canal « cette digue en bois soutenue à droite et à gauche par des enrochements » s'avance en amont de la prise d'eau et en pleine rivière.

Elle est formée « d'une file de pieux en chêne de 0,20 centimètre de diamètre, armés au bout d'un sabot de fer à quatre branches (...), battus dans le roc jusqu'au refus d'un mouton de 350 kilogrammes tombant de 1,50 mètre de hauteur (...), soutenus à droite et à gauche par des blocs d'enrochement en béton hydraulique... »



La construction « défectueuse » de cette estacade sera souvent mise en cause par Guillaume Marmont. Il justifie ainsi le manque d'eau pour le fonctionnement des pompes et se plaint « d'être obligé (...) de renvoyer sans avoir pu les moudre les grains » qui lui étaient confiés, de ne pouvoir « gagner convenablement son pain et faire face à ses affaires ».

Les conseillers municipaux constatent, eux, qu'à plusieurs reprises « Guillaume Marmont qui touche 200 francs par an ne donne pas priorité à la turbine, malgré l'avis à l'amiable, il persiste à faire son travail sans se préoccuper de ses engagements ».

## LE CHÂTEAU D'EAU

Malgré ses échanges protestataires, le système donnera satisfaction du moins jusqu'en 1898.

### - La cuve d'alimentation

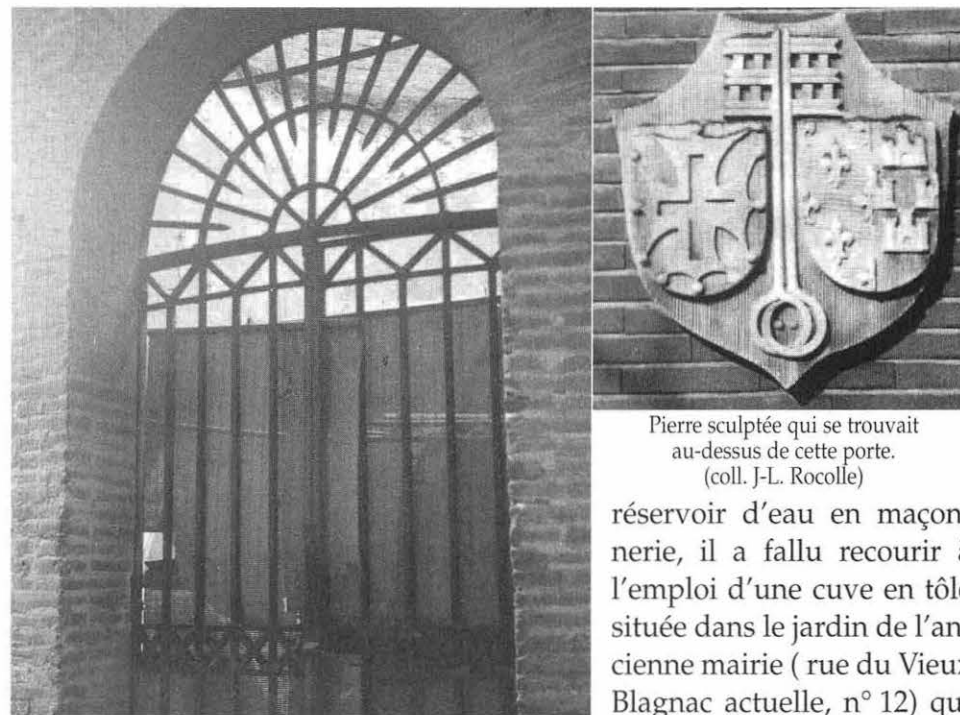
Les travaux de creusement nécessaires à la distribution de l'eau ainsi que la pose de la cuve commencent avant que l'installation au moulin soit terminée. Ayant son origine sur le réservoir d'air des pompes élévatoires, la conduite maîtresse en fonte, placée dans une tranchée de 0,90 mètre de profondeur « longe le canal du moulin et la rue de l'Abbé Cazeneuve, se retourne dans la Grande Rue Saint-Exupère, remonte jusqu'au droit de l'ancienne mairie et pénètre dans la cuve d'alimentation ».

Elle est prévue pour assurer « le service de route », c'est-à-dire l'alimentation en eau le long de son passage.

A défaut de point culminant dans les environs de Blagnac pour y établir un



Le château d'eau côté jardin.



Pierre sculptée qui se trouvait au-dessus de cette porte.  
(coll. J.-L. Rocolle)

réserveur d'eau en maçonnerie, il a fallu recourir à l'emploi d'une cuve en tôle située dans le jardin de l'ancienne mairie (rue du Vieux Blagnac actuelle, n° 12) qui domine de 15 mètres le

Porte du château d'eau côté rue. (coll. J.-L. Rocolle)

niveau d'étiage des eaux de la Garonne.

La cuve, de forme cylindrique, ayant 5,75 mètres de diamètre, 4,92 mètres de haut et 3 à 5 millimètres d'épaisseur repose sur une tour en maçonnerie de briques et contient 120 000 litres d'eau. Cette capacité a été calculée de manière « à alimenter la ville de Blagnac à raison de 173 litres par habitant et par jour et à suffire, dans le cas où l'usine (= le moulin), en temps de crue par exemple, cesserait de fonctionner pendant cinq jours consécutifs ».

Dans ce cas « l'arrosage serait suspendu et l'alimentation de chaque habitant rationnée à 16 litres par jour ».

De telles mesures sont prises encore aujourd'hui dans les départements touchés par la sécheresse.

### - Conduites secondaires et bornes-fontaines

Des conduites secondaires desservent « la place d'Armes (place Jean Rivet et place des Passementiers actuelles), la Grande Rue du Village (rue du

Vieux Blagnac), la rue de la Croix Blanche, le boulevard du Nord (boulevard Firmin Pons), la place de l'Église, la rue de la Mairie (rue Lavigne) et le chemin de Colomiers à Blagnac (rue Pasteur).»

Des bornes-fontaines, semblables à celles de la ville de Toulouse et donc «composées d'un coffre en fonte reposant sur un souillard et d'un mécanisme intérieur en bronze servent au puisage par écoulement intermittent et au lavage des ruisseaux par écoulement continu ».

Le choix de leur emplacement a été fait en accord avec la Commission des eaux pour satisfaire tout le monde et en observant entre eux des distances sensiblement égales.

Elles se trouvent : «à côté du presbytère, à l'angle du café Barthès, sur la place d'Armes, à l'angle de la rue de la Croix Blanche et du boulevard du Sud (place Jeanne Hérisson), à l'extrémité de la rue de la Croix Blanche, devant l'église et en face au fond de la rue de la Mairie, devant la mairie et dans le chemin de Colomiers à Blagnac».

Chacune d'elles porte « un orifice spécial destiné à desservir la pompe à incendie ».

Au fil des années, profitant de ces points d'eau ou des conduites, les municipalités ajouteront des abreuvoirs sur la place de la mairie, en face du presbytère par exemple. Il y en aura 11 en 1930.

Le montant de tous les travaux terminés début 1888, - maçonnerie, fontainerie, machines, cuve en tôle, honoraires de l'ingénieur et frais divers – composant la distribution d'eau s'élève à 30 000 francs. Cette dépense est couverte par un emprunt auprès du Crédit foncier.

## LES CONCESSIONS D'EAU

Pour rentrer dans ses frais, la commune doit absolument vendre les eaux. Les prix des concessions «ont été calculés pour permettre à tout le monde



Une borne-fontaine.

**L'EAU EST UNE RICHESSE**

**L'ADDUCTION D'EAU POTABLE DOIT ÊTRE UNE SOURCE DE REVENUS**

A la campagne, comme à la ville, l'eau à domicile est un élément de bien-être et de confort indispensable.

Ne pas avoir l'eau à portée d'usage comporte des risques très graves :

Épidémies de typhoïde, redoutables pour les familles  
Épizooties, qui déciment les troupeaux  
Faible rendement des cultures  
Gaspillage de main-d'œuvre  
Charrois coûteux d'une eau souvent suspecte  
Lutte impossible contre l'incendie.

Publicité des années 20-30

d'avoir des robinets pour les usages domestiques et l'arrosage des jardins».

Les 21 articles de ces tarifs et du règlement qui va avec sont approuvés par le Conseil municipal le 26 février 1888.

## - Plomberie

Les demandes de concession doivent être adressées au maire. Le plombier désigné par la commune exécute, aux frais du concessionnaire, les travaux de raccordement aux tuyaux en fonte de la ville en posant jusqu'au seuil des maisons des tuyaux en plomb, ainsi «que dans la rue même un robinet d'arrêt en bronze enfermé dans une bouche à clef en fonte ».

A l'intérieur de son «immeuble », chaque particu-

lier « fait faire les travaux par le plombier de son choix... »

Quand l'installation est terminée, un délégué du maire vient « constater le nombre de robinets, leur débit, la jauge et les bassins ». Par la suite, « il peut se rendre chez l'abonné à toute heure pour s'assurer que rien n'a été modifié ».

## - Natures des concessions et tarifs

Les Blagnacais choisissent entre « le débit libre » et « le débit mesuré ».

1) Les concessions à débit libre sont réservées aux « besoins exclusifs du ménage ». Un « seul robinet placé sur l'évier » se paye 8 francs par an «pour



toutes les demandes faites avant le 1<sup>er</sup> septembre 1889, à partir de ce délai (...) 10 francs » et « pour chaque robinet en sus » il sera exigé « une surtaxe de 3 francs ».

Le débit de ces robinets « ne peut dépasser cinq litres par minute » leur fonctionnement « n'est garanti qu'au rez-de-chaussée ».

Il est recommandé dans l'article 2 de n'ouvrir le (ou les) robinet(s) « qu'au moment (...) de prendre l'eau » et de le (les) « fermer aussitôt la provision faite (...) ; tout écoulement continu, inutile ou abusif est expressément interdit ».

2) Les concessions à débit mesuré sont obligatoires pour « des industries exigeant de l'eau à d'autres besoins qu'aux usages domestiques » - hôtel, café, boulangerie, blanchisserie, marchand de vin... - ou pour « les immeubles pourvus de jardins potagers ou d'agrément ».

En plus du prix des robinets, un hôtelier paiera une surtaxe de 8 francs, un aubergiste de 5 francs, un boulanger de 6 francs, un marchand de vin de 4 francs...

A ces tarifs s'ajoutent les taxes plus ou moins importantes selon la quantité d'eau indiquée dans la demande et la façon de s'approvisionner : « robinet de jauge à écoulement continu » ou « compteur à écoulement intermittent suivant les besoins ».

Le « robinet de jauge » laisse « constamment couler par un petit orifice la quantité d'eau cédée (...), il est cadenassé pour empêcher que le petit orifice ne soit frauduleusement agrandi. L'eau se déverse

dans un bassin en tôle, en bois ou en maçonnerie... » Un tel robinet coûte de 6 francs par an pour 150 litres demandés par jour à 87,50 francs pour 5000 litres.

Pour les compteurs, les prix sont établis par catégories au nombre de quatre définies comme pour le robinet ci-dessus par la quantité d'eau demandée au moment de l'abonnement : de 0 à 100 m<sup>3</sup>, 0,20 franc le m<sup>3</sup> ; de 100 à 200 m<sup>3</sup>, 0,15 franc ; de 200 à 500 m<sup>3</sup>, 0,10 franc et de 500 m<sup>3</sup> et au-dessus, 0,08 franc.

L'article 13 précise que « les abonnements sont payés d'avance et par semestre... »



Le non-paiement mais aussi le fait « de laisser puiser (...) les habitants du voisinage » entraînent la fermeture de la concession.

### - Réseau

Les Blagnacais d'abord réticents à investir dans une adduction d'eau vont être de plus en plus nombreux à apprécier ce nouveau système, en particulier les blanchisseuses, grandes consommatrices d'eau.

Vers 1903, en plus du centre et de la rue du Cimetière (rue de Carrière), le réseau de distribution s'étend « du quartier du Port à la route de Grenade et à toutes les rues qui y aboutissent jusqu'à hauteur de la rue de Bûches ».

Au 31 décembre 1929, les 165 concessions de l'agglomération habitée par 1710 personnes produisent un revenu de 7915 francs. Les 26 fermes Bélisaire, Montplaisir, Montfort, Layrac, Rieu, Conaïs, La Paille, Ferrier, Pinot, Cassagna, Courbayrou, Bordebasse, Bages, Ganelou... ne seront alimentées en eau qu'après la guerre, au moment même où certaines disparaîtront laissant la place aux pistes de l'aérodrome. Leurs 265 habitants continuent à utiliser leurs puits et à arroser leurs champs avec des norias actionnées par des chevaux, mules ou mulets tournant tout autour.

### DE PROGRES EN PROGRES

En 1888, le premier château d'eau apporte aux Blagnacais un progrès extraordinaire : avoir l'eau à domicile.

Un simple robinet offre une commodité dont nous avons du mal aujourd'hui à imaginer la valeur ! Même si cette nouveauté s'impose lentement, la municipalité conduite par Félix Debax peut être fière d'avoir dotée la commune de Blagnac, du moins la partie agglomérée, d'un système d'alimentation en eau résolument moderne pour l'époque et accessible à tous.

Bien évidemment, ces réalisations ont un coût. Le nombre croissant de concessions, l'usure du matériel, les avancées technologiques engagent les conseils





Le château d'eau dans les années 60 avec vue sur le ramier et la Garonne.

municipaux successifs dans de fortes dépenses, souvent couvertes par des emprunts et des aides diverses.

### - Le moteur à gaz

Dès 1890, il s'est avéré qu'en période de basses eaux de la Garonne, la turbine n'était pas alimentée suffisamment.

Aussi en 1898, après plusieurs années de réflexion, la municipalité a dû se résoudre à la remplacer par « un moteur à gaz capable d'actionner les pompes même en période d'étiage ».

A cette occasion, le 14 septembre 1898, Félix Debax, maire, conclut un traité avec les nouveaux meuniers, propriétaires du moulin, Paul Gramont et son gendre Pierre Dejean. Ceux-ci, moyennant le paiement d'une indemnité de deux cents francs, acceptent que soit pratiquée « une tranchée dans le jardin de leur moulin pour y poser un tuyau de conduite de gaz destiné au fonctionnement du moteur qui actionnera les pompes élévatoires pour le

refoulement des eaux filtrées dans le réservoir d'alimentation. Cette conduite en fonte partira du moteur à gaz, traversera le jardin et ira se raccorder à la conduite posée sur le chemin qui longe le dit jardin... »

En plus de l'indemnité, les meuniers ont la possibilité de se brancher gratuitement pour leur propre éclairage au gaz.

En 1912, à l'initiative du maire, Jean Garric, ce moteur « presque hors d'usage » est remplacé par un nouveau modèle beaucoup plus puissant.

En 1915, après avoir consulté M. Deville, chef d'atelier spécialement chargé du service des eaux à Toulouse, le maire, Charles Toulouse et les conseillers municipaux décident d'adapter au moteur « une magnéto dite oscillante à bougie avec ressort vertical » afin de pallier à l'insuffisance de la pression du gaz.

Cet achat est réglé avec les 500 francs prévus pour le crépissage du mur du



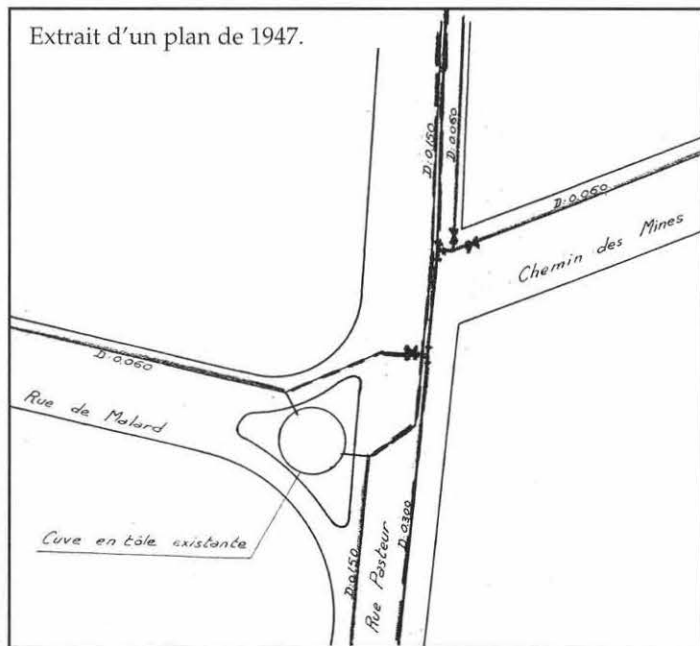
Le château d'eau avec vue sur le village.

cimetière qui ne peut se faire « par suite du manque de main d'œuvre » : les hommes combattent, souffrent, meurent au front, hélas !

#### - La cuve à Malard

Même si les maires et les conseillers changent, le souci d'œuvrer dans l'intérêt des Blagnacais demeure.

En 1900, pour répondre à la demande des habitants des «quartiers hauts de la ville» - Malard - Coucourou (rue Pasteur) etc... - la municipalité présidée par le maire Jean Rivet



réalise une extension du réseau de la distribution d'eau.

Ces nouvelles concessions nécessitent la construction d'un deuxième château d'eau. Semblable au premier tant pour la maçonnerie que pour la cuve en tôle d'une capacité toutefois légèrement supérieure : 120 m<sup>3</sup> (108 m<sup>3</sup> pour la 1<sup>re</sup>), il s'élève au croisement des rues Malard et Pasteur.

Des plans et des textes témoignent de son existence, mais malheureusement nous n'avons pas pu trouver sa représentation photographique.

Nos Aînés s'en souviennent parfaitement. Ils racontent par exemple que le garde-champêtre des années 20-30 y entreposait le bois destiné au chauffage des écoles.

Un emprunt de 30 000 francs finance sa mise en place ainsi que celles des canalisations de distribution.

Les deux cuves métalliques exigent « chaque année de très grosses dépenses de réparations et d'entretien » : des travaux de peinture notamment.

De plus le deuxième réservoir ne donnera pas entière satisfaction. En effet, les tuyaux entre les deux châteaux d'eau servent à la fois pour le refoulement de l'eau et pour sa distribution et leur diamètre insuffisant (135 mm) « a pour résultat de n'amener au second réservoir qu'un débit d'eau insignifiant ».

En 1918, la cuve du village est surélevée au niveau de celle de Malard afin d'obtenir un système de vases communicants et un débit plus important. Malgré leurs imperfections et à cause des périodes noires dues aux deux guerres mondiales, ces châteaux d'eau seront utilisés jusqu'en 1951.

#### - L'électricité

L'arrivée de l'électricité permet d'améliorer tout le système de distribution d'eau. La force motrice électrique complète puis remplace définitivement vers 1930 celle produite grâce au moulin.

En 1917, la conjoncture économique n'étant pas favorable à l'exécution de grands travaux, le maire, Charles Toulouse, négocie le renouvellement du traité, venu à expiration, avec le meunier, Pierre Dejean.

S'il est impossible alors de se passer totalement de l'aide du moulin, le Conseil municipal parie sur l'avenir. La même année, il vote déjà les crédits - 38350 francs provenant de la vente d'arbres du ramier - pour l'installation de la force motrice électrique réalisée en 1919 avec la mise en place d'une pompe centrifuge (9840 francs). A partir de cette date, 8000 francs (chiffre rond), seront affectés annuellement au fonctionnement régulier des pompes actionnées électriquement.

L'important effort financier de la commune reste minime comparé aux «dépenses énormes» qu'elle aurait été dans l'obligation d'effectuer sans l'électricité.

En effet, « le moulin ne fonctionne qu'avec le moteur à gaz durant les mois de juillet, août, septembre, octobre, faute d'eau dans le canal Compans dont la Garonne a presque comblé le bec d'amenée (...) Les vases et les détritrus même en période de grandes eaux » bloquent la turbine.

Cette situation va en s'aggravant. En 1926, le maire, Adrien Ginestet, déplore « l'état lamentable des canalisations, des vannes (...) et des pompes du moulin dont l'une est à bout de souffle et l'autre ne fonctionne pas... »

## - La station de pompage

Pour subvenir aux besoins en eau potable des 1710 habitants et des 105 bestiaux (63 chevaux et 42 vaches laitières) de l'agglomération délimitée par la route de Grenade et allant du Port à Barrieu, le conseil municipal présidé par Adrien Ginestet décide en 1930 de l'agrandissement de la galerie filtrante et en 1933 de la construction d'un bâtiment abritant « un groupe électro-pompe de onze chevaux » avec commande de marche et d'arrêt à distance car « le terrain est susceptible d'être inondé ».

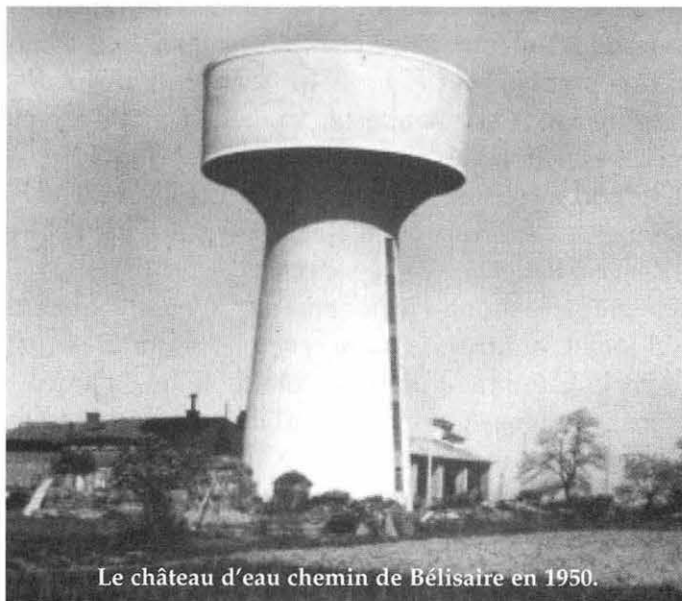
Le maire explique la nécessité de ces aménagements par :

«1) L'augmentation de la population agglomérée due au voisinage de Toulouse. Blagnac étant dotée de moyens de communication faciles et nombreux (train électrique, autobus, voie ferrée départementale) quantité d'ouvriers et d'employés de Toulouse préfèrent loger à Blagnac, de nombreux retraités de toutes classes sociales viennent s'installer sans y avoir d'attaches de parenté soit en loyer soit en bâtissant leurs demeures (...) Cette prédilection de séjour se justifie par l'état sanitaire de la localité : morbidité et mortalité normales, pas d'épidémie, quelques cas annuels de rougeole, rares cas isolés de scarlatine.

2) L'accroissement régulier des concessions.

3) Les progrès de l'hygiène privée et publique ».

Une société de Carcassonne réalise cette station de pompage pour laquelle la commune emprunte 100 000 francs. Afin de compenser une partie de ces dépenses, à partir du 1<sup>er</sup> janvier



Le château d'eau chemin de Bélisaire en 1950.

1934, «les concessions sont accordées exclusivement à débit mesuré au compteur ».

Finis le temps du « débit libre » dont déjà en 1910, le maire Jean Garric, dénonçait les «abus» !

Le système primitif de l'alimentation en eau potable, formidable progrès de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, inadapté à la poussée démographique de Blagnac devenu ville et à une nouvelle venue, la pollution, se meurt définitivement en 1951.

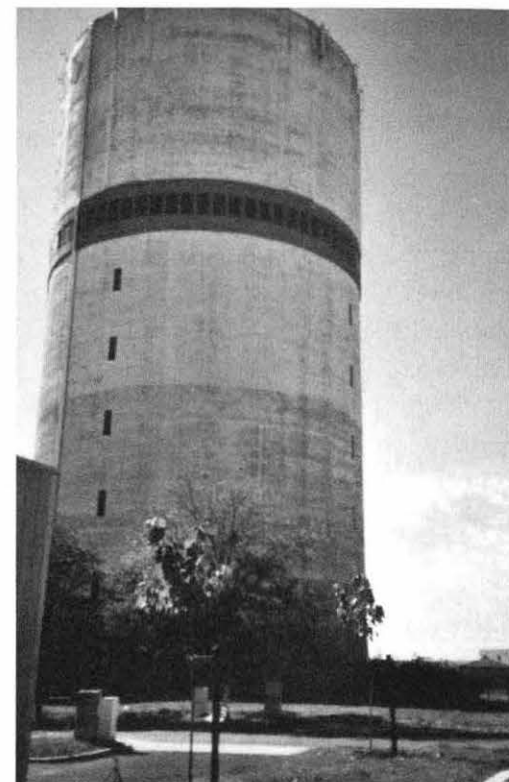
Dès 1940, la commune décide d'apporter à ce réseau les remaniements indispensables pour un meilleur service. La guerre retarde les travaux entrepris seulement en 1947.

Toutefois, cette année-là « les conditions économiques » ne permettent pas « une remise en état complète... »

Dans l'urgence, est construit « un réservoir de capacité et d'altitude suffisantes pour assurer une bonne distribution après le remplacement des canalisations existantes et la mise hors d'usage des deux réservoirs... »

Ce château d'eau en béton armé tant pour la cuve que pour la tour et d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup> existe toujours chemin de Bélisaire. Mis en service le 21 avril 1951, il contribue encore à l'alimentation en eau potable de notre ville. Sa hauteur a été déterminée suivant « la réglementation (...) concernant les servitudes aériennes » imposées par l'aérodrome de Toulouse-Blagnac.

La station de pompage créée en 1933 « malheureusement située au niveau du point de déversement, sur l'autre rive, de la Garonne, de la station



Route de Grenade :  
le plus grand des trois châteaux d'eau

d'épuration des eaux usées de la ville de Toulouse » sera remplacée en 1970-71 par celle de la Meunière dite « pilote ».

De nouveaux châteaux d'eau s'élèvent dans le paysage blagnacais : celui du Plateau de 1500 m<sup>3</sup> en 1966, celui des Allières de 3000 m<sup>3</sup> en 1977.

Travaux d'assainissement, station d'épuration, extension du réseau d'alimentation\* qui va se poursuivre : l'éternel problème de l'eau potable, ce bien précieux et indispensable, reste bien d'actualité.

Il dépasse largement le cadre étroit de Blagnac pour devenir planétaire. Mais tout cela est une autre histoire...

Notre article consacré uniquement au système de distribution primitif blagnacais s'achève par un souhait emprunté à une circulaire de septembre 1929 signée par le Préfet Armand Guillon : « Dans une question aussi importante pour la santé publique que celle de la bonne qualité des eaux d'alimentation (...) il est indispensable, en raison des multiples accidents qui peuvent toujours se produire, que soit exercée une surveillance attentive et constante ».

**Suzanne BÉRET**  
(Octobre 2002)

## SOURCES

Archives municipales de Blagnac

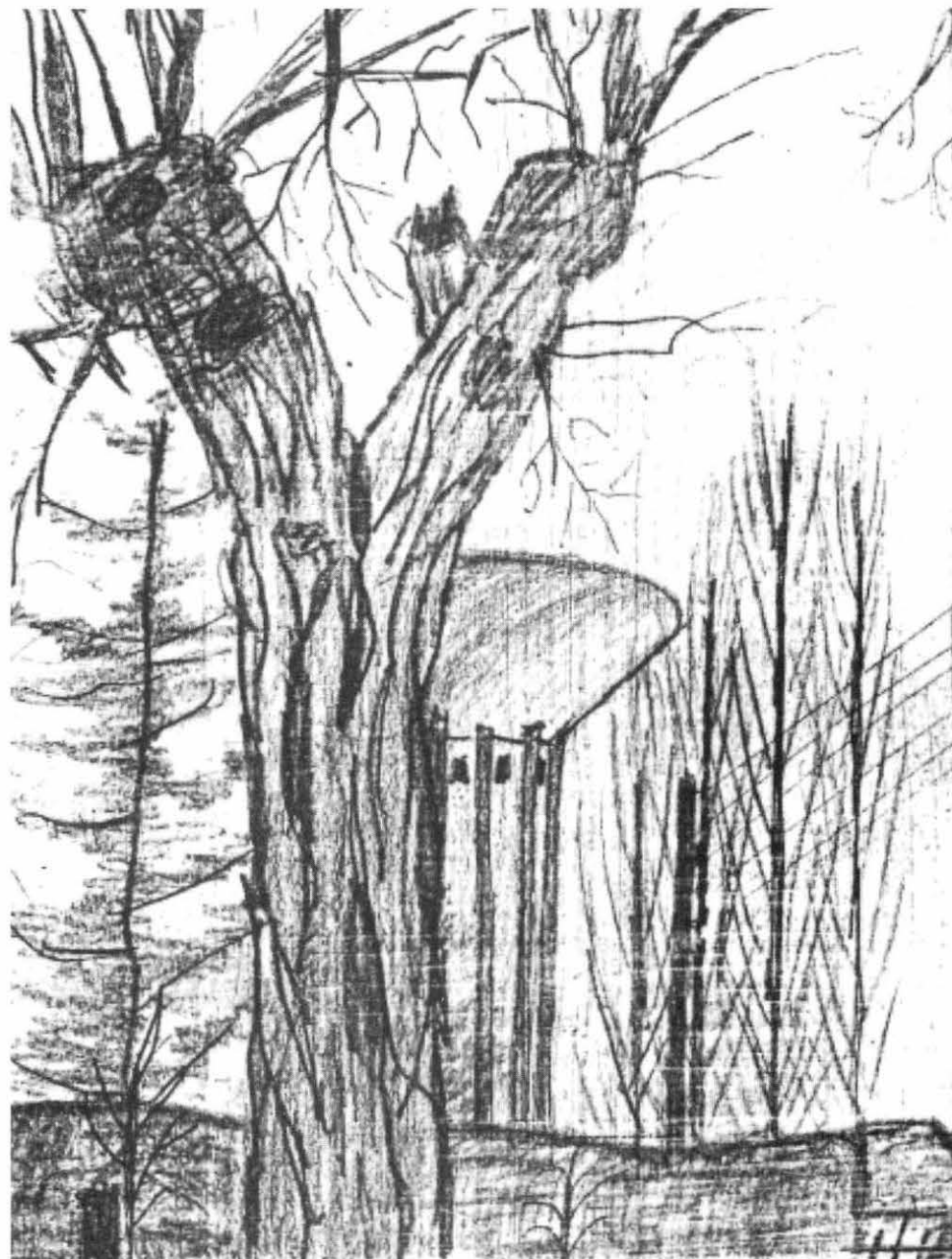
Série D : 1D25 à 1D32 - 3D8 - 3D24

Série M : 1M13 - 1M14 - 1M17

Série N : 3 N1

Série O : 1O63 - 1O66 - 1O67 - 1O68 - 1O69 - 1O70 - 1O71 - 1O72 - 1O73 - 1O74 - 1O78

\* 4532 compteurs aujourd'hui d'après la Compagnie Général des Eaux.



Château d'eau du Plateau (dessin fait le 1-1-1966 par un Blagnacais, Christian Duffau)